



UNITE FACULTATIVE SECTEUR SPORTIF

JOURNEE 1 :



MERCI POUR
L'ACCUEIL DE
CETTE
FORMATION



CONTOURS DE LA JOURNEE

PARTAGES

RESEAU

PROJECTION

PRODUCTION



PROGRAMMATION

DE LA JOURNEE

- MATINEE :

- 9H15: ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFE.
- 9H30: TOUR DE TABLE...DECOUVRIR LES PARTENAIRES MOBILISES AUTOUR DE CE DISPOSITIF.
- 10h00 : POINT DE SITUATION DANS L'ACADEMIE DE POITIERS.RAPPEL DES ENJEUX ET PRESENTATION DE L'OBJET DE LA JOURNEE: STRUCTURER DES UC 1 ET UC 2 SOLIDES ET PARTAGEES POUR FACILITER LA POURSUITE DE VALIDATION DU DIPLOME.
- 10H30: REMONTEE DES POINTS DE SITUATIONS DES DIFFERENTES EQUIPES ET BAC PRO CONCERNES.
- 10h45 : PAUSE
- 11h00 : INTERVENTION IGESR (Monsieur BERNARD ANDRE, IGESR honoraire). RAPPELS DES POINTS DE VIGILANCE ET ATTENTES DE CE TRAVAIL COLLABORATIF.
- 11h45 : Bilan de matinée et projection après-midi.

- APRES MIDI:

- 14H:00:ATELIERS MIXTES DE PARTAGE ET PRODUCTION PAR POLE DE FORMATION
- ATTENDU : A PARTIR DU GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE:
 - DECLINER ET OPERATIONNALISER LES DOMAINES DE COMPETENCES VISES.
 - PENSEE COMMUNE ET CONCEPTUALISATION DES EPREUVES D'EVALUATION (BILAN MAI/JUIN 2022)

TEMPS 1 :

ACCOMPAGNATEURS CARDIE

TOUR DE TABLE: PRESENTEZ VOTRE BINOME...

ACTEURS
MILIEU SPORTIF

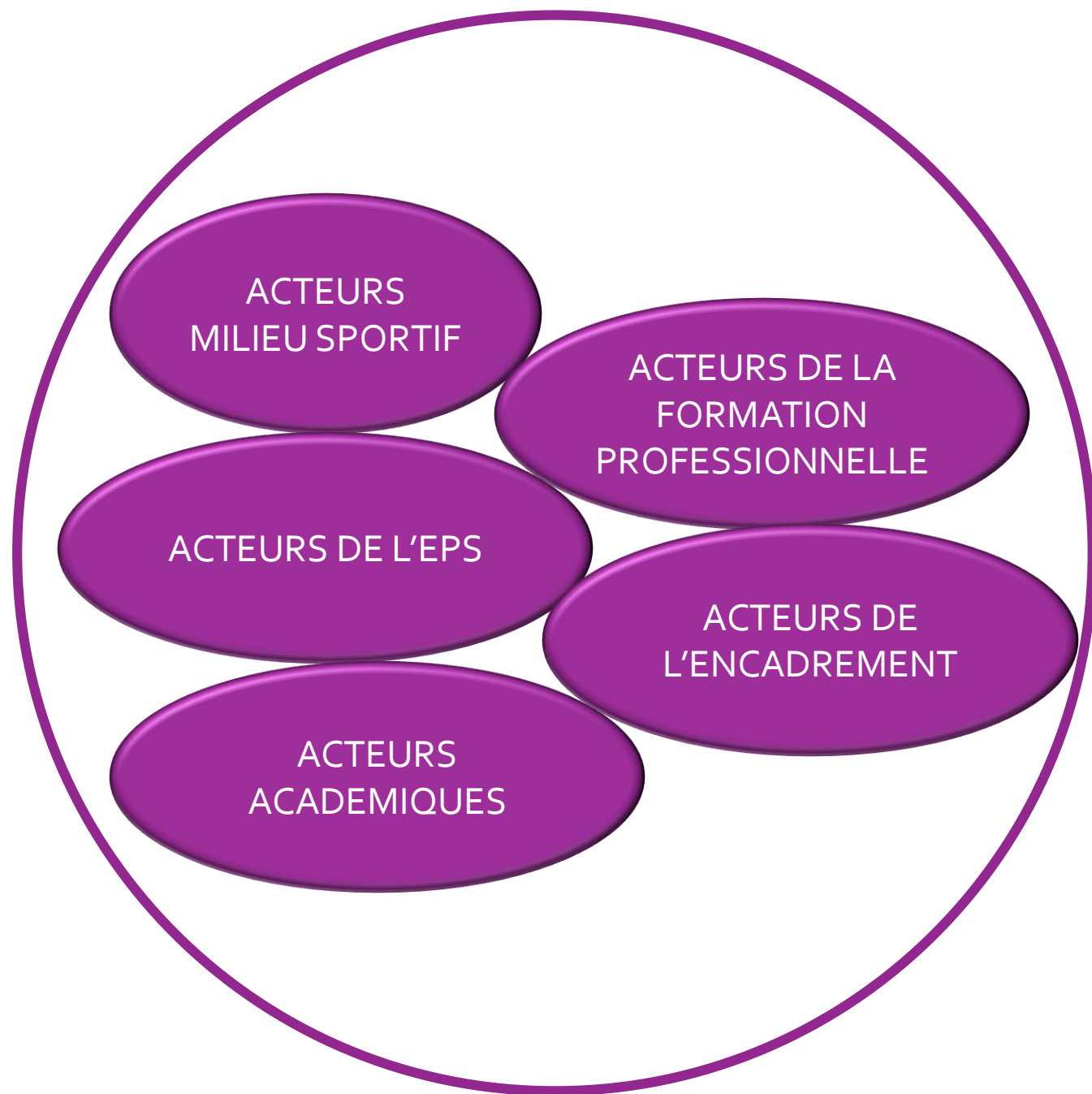
ACTEURS DE LA
PRATIQUE
PHYSIQUE

ACTEURS A
L'ECHELLE
ACADEMIQUE

ACTEURS DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE

ACTEURS DE
L'ENCADREMENT
D'EQUIPES ET DE
JEUNES

TOUR DE TABLE: PRESENTEZ VOTRE BINOME...



Un rappel des enjeux et structures du dispositif

Le paysage actuel de la formation scolaire aux métiers du sport:

Les enjeux de l'UFSS:

Les modalités d'équivalence :

Les modalités d'évaluation :

Un rappel des enjeux et structures du dispositif

Le paysage actuel de la formation scolaire aux métiers du sport:

- La **mention complémentaire AGSS** (2018 , APT / AAN)
- **L'UFSS** ouverte à 5 bac professionnels:
 - Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
 - Métiers du commerce et de la vente
 - Métiers de l'accueil
 - Métiers de la sécurité
 - Animation - enfance et personnes âgées
- **L'enseignement de spécialité EPPCS** en LGT

Un rappel des enjeux et structures du dispositif

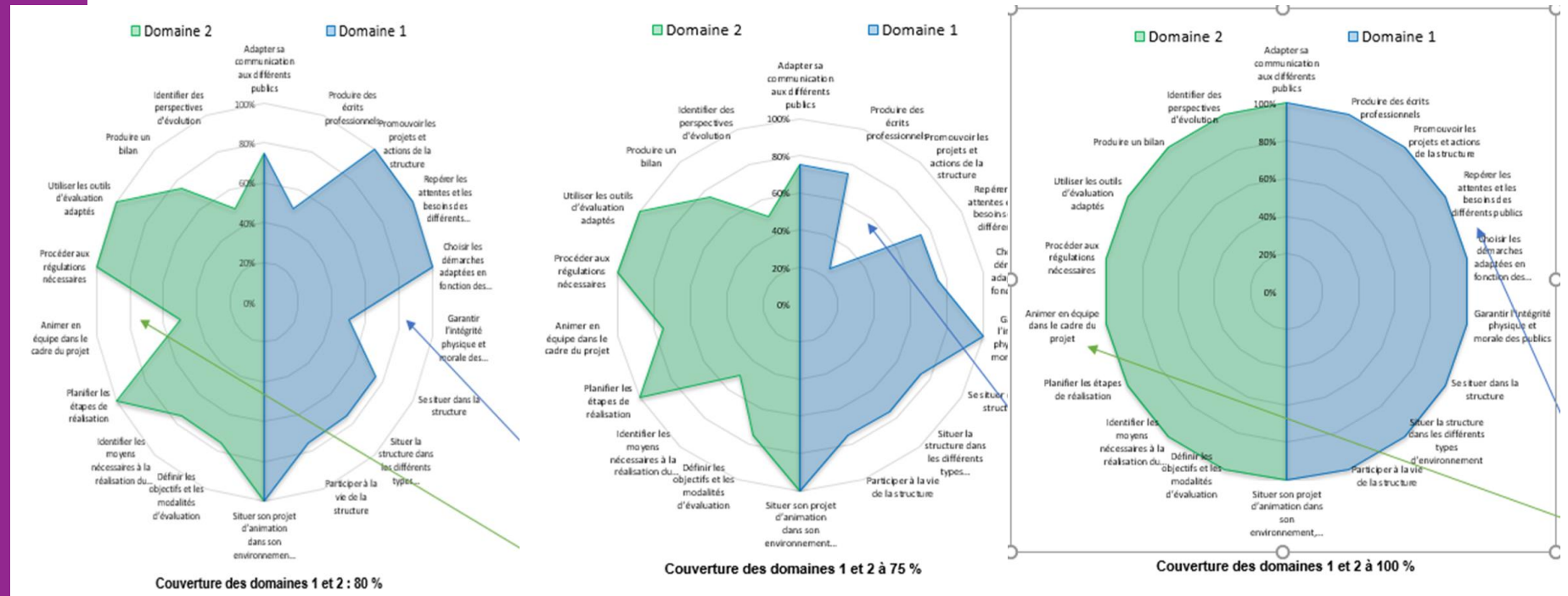
Les enjeux de l'UFSS:

- **Employabilité et ouverture** de formation aux secteurs concurrentiels et nouveaux métiers des domaines sportifs.
- Un parcours de formation visant une **biquilification** aux métiers du sport
- la **maitrise de compétences transversales** et **mobilisables** à **différents métiers** du secteur sportif tout en favorisant les mobilités professionnelles
- Les parcours sont ouverts à **tous les élèves** sans distinction de genre, ces formations sont autant destinées aux filles qu'aux garçons

Les modalités d'équivalence :

Ces 5 baccalauréats ont été retenus en raison des compétences professionnelles que leurs référentiels ont en commun avec les BPJEPS (UC1 et UC2) partiellement ou en totalité.

Un rappel des enjeux et structures du dispositif



Un rappel des enjeux et structures du dispositif

Les modalités d'évaluation :

Art. 5.

– Les titulaires de la spécialité Animation enfance et personnes âgées (AEPA) du baccalauréat professionnel **obtiennent de droit** les unités capitalisables du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport suivantes:

- **l'unité capitalisable 1** «Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure»;
- **l'unité capitalisable 2** «Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure»;
- **l'unité capitalisable 4** «mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation» des mentions «Loisirs tous publics» et «Animation sociale».

Un rappel des enjeux et structures du dispositif

Les modalités d'évaluation :

Art. 6. –

Les titulaires du baccalauréat professionnel dans les autres spécialités mentionnées à l'article 1er ayant obtenu **une note égale ou supérieure à 10** sur 20 à **l'unité professionnelle facultative «Secteur sportif»** et une note **égale ou supérieure à 12** sur 20 à l'unité générale obligatoire **«Education physique et sportive»** obtiennent de droit les unités capitalisables du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport suivantes:

- **l'unité capitalisable 1** «Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure»;
- **l'unité capitalisable 2** «Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure».

Un rappel des enjeux et structures du dispositif

Les modalités d'évaluation :

L'épreuve orale:

- 15 minutes de préparation sur la problématique proposée par le jury
- 10 minutes d'exposé scindée en 2 temps
 - Parcours
 - Adaptations et propositions du candidat
- 10 minutes d'entretien
- Le jury est composé de **2 enseignants**:
 - Un enseignant EPS.
 - Un enseignant du domaine professionnel de la spécialité.

Ouverture et élargissement possible?

UFSS

4 ETABLISSEMENTS CIBLES
POUR LA RENTREE 2021

3 BAC PRO RETENUS POUR
LA RENTREE 2021

DEP	ETABLISSEMENT	COMMUNE	BAC PRO
17	LP BLAISE PASCAL	SAINT JEAN D ANGELY	METIERS DE LA SECURITE
17	LP GILLES JAMAIN	ROCHEFORT	METIERS DU COMMERCE OU DE LA VENTE
79	LP LES GRIPPEAUX	PARTHENAY	ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES AGEES
86	LP LE DOLMEN	POITIERS	METIERS DU COMMERCE OU DE LA VENTE

MC AG₂S

1 LP POUR L'ACADEMIE: LP LOUISE MICHEL DE RUFFEC

BILAN UFSS

BILAN OUVERTURE Une remontée partielle...

Dép.	EPLE	Formation	Filles	Garçons	Total	Réponse à enquête R21	Éléments saillants	Express ion des besoins
17	LP BLAISE PASCAL	METIERS DE LA SECURITE	1	5	6	NON	//	//
17	LP GILLES JAMAIN	M.C.V.	3	3	6	NON	//	//
79	LP LES GRIPPAUX	A.E.P.A.	5	12	17	OUI	Culture de cette bivalence présente/ Autres formations complément aires ((Surveillant de Baignade)	Besoins de contenus hors EPS. Partenari at déjà installé.
86	LP LE DOLMEN	Accueil	3	2	5	Partielle	//	Plus de moyens ...

BILAN MC AGSS

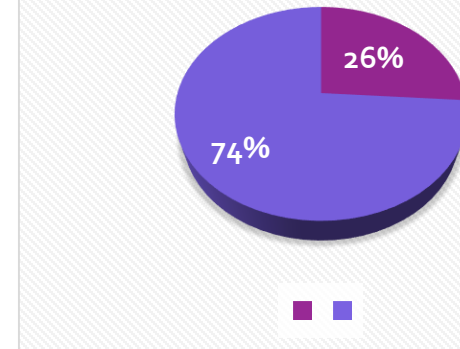
BILAN 2021

Bac Pro		Bac GT	
Filières avec équivalence	Filières sans équivalence	Bac Gal	Bac Tech
4 SPVL 1 métiers de la sécurité (abandon pendant les épreuves finales) 1 commerce 1 GA	1 cuisine (démission après 1 mois)	1 L 3 ES 3 S	4 STI2D (1 abandon retour des vacances de pâques) 4STMG (1 démission après 1 ^{er} stage)
7	1	7	8

-Orientation :

- STAPS : 4
- DEUST : 2
- BPJEPS : 7
- En attente vœu 1 : 3
- Apprentissage BTS : 1
- Service Civique : 1
- Sans : 1

REPARTITION F/G



PAUSE

**A SUIVRE: INTERVENTION
DE B. ANDRE**

Bilans et
Projections

Bernard André IGESR honoraire

Accompagnateurs
CARDIE

-Faciliter la remontée des échanges
-regrouper les thématiques et
réponses pour constituer une FAQ
partagées à l'issue de la formation



IGÉSR

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Filière voie professionnelle dans le secteur sportif

Bernard ANDRE, IGESR honoraire

Filière voie professionnelle dans le secteur sportif

Insertion professionnelle

- activités visées par le baccalauréat professionnel dans le secteur sportif ou dans un autre secteur
- activités d'animation, d'administration et de gestion de projets ou d'organisations, dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire

Insertion professionnelle

- activités correspondant au baccalauréat professionnel dans le secteur sportif ou dans un autre secteur
- activités d'encadrement sportif visées par le BPJEPS correspondant à l'option de la MCE2S choisie (APT ; AAN ; AF)
- Carte professionnelle éducateur sportif

MC AG2S (en 1 an)

Mention complémentaire animation et gestion de projets secteur sportif

UC1 et UC2 des BPJEPS

- Activités pour tous (APT)
- Activités aquatiques et natation (AAN)

MC E2S (en 1 an)

Mention complémentaire encadrement secteur sportif
UC3 et UC4 des BPJEPS

- APT
- AAN
- AF Activités de la forme - Cours collectifs
- AF Activités de la forme – Haltérophilie – musculation

Tout baccalauréat

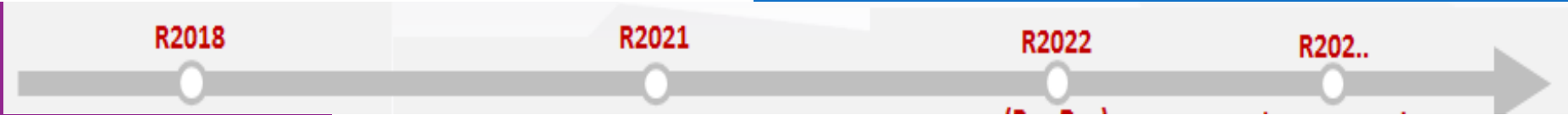
- professionnel, en priorité
- technologique
- ou général

Baccalauréat professionnel et UF2S (2 ou 3 ans) validée

Famille de métiers: gestion administration-logistique- transport
Famille de métiers relation client
Sécurité
AEPA
ASSP
Famille de métiers transitions numériques et énergétiques



La filière voie professionnelle dans le secteur sportif



MCAG2S

Mention Complémentaire Animation et Gestion de projets dans le secteur sportif

- Formation MC AG2S post bac en lycée
- DHG abondée
- UC1 et UC2 BP JEPS dominante APT ou AAN

UF2S en 2 ans

Unité Facultative Secteur Sportif

- En 1ère et en terminale
- 5 bac pro et bi qualification UC1 et UC2 des BPJEPS
- Dans le cadre du volume horaire voie pro

UF2S en 3 ans

Bacs pros dans le secteur sportif

- Cursus seconde , première, terminale
- Bac pro: MELEC; systèmes numériques; Installateur en chauffage; climatisation et énergies renouvelables ; Maintenance et efficacité énergétique ;
- Bac pro: accueil, Agora, vente, sécurité, AEPA, ASSP
- **Entrée territoriale forte**
- Préparation aux concours des collectivités territoriales

MC E2S (Bac +1)

Mention Complémentaire Encadrement secteur sportif

DHG abondée
Validation des UC3 et UC4 des BPJEPS
APT, AAN, AF

BTS colorés secteur sportif

DEUST

Filière de la voie professionnelle dans le secteur sportif				
Dispositifs	Elèves concernés	Textes de référence	Moyens et mise en œuvre	Evaluation / certification
<p>MCAG2S</p> <p>Mention complémentaire Animation - gestion de projets dans le secteur sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaire d'un bac pro prioritairement du secteur tertiaire ou de tout autre diplôme de niveau 4, - s'intéresser au secteur du sport, - satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond aux AFLP en EPS au baccalauréat professionnel 	<p>Décret du 13 avril 2018 création MC AG2S</p> <p>Arrêté du 13 avril 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décision d'ouverture par le Recteur d'académie avec avis DRAJES - Organisation selon un volume horaire de 400 h partagées au sein d'une équipe plurielle (professeurs, experts partenaires de formation comme le CREPS, l'Université, le SDIS, des cadres de santé), des espaces de formation professionnalisés à proximité. - 18 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en secteur sportif 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 épreuves certificatives E1, E2, E3 en CCF ou sous forme ponctuelle - Les 3 domaines correspondent aux unités capitalisables 1 et 2 de l'option du BPJEPS
<p>UF2S</p> <p>en 2 ans</p> <p>Unité Facultative Secteur Sportif</p> <p>Rentrée 2021</p>	<p>Ouvert à des élèves de classe de première dans les baccalauréats professionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AGOrA : Assistance à la gestion des organisations et leurs activités ; - Métiers du commerce et de la vente ; - Métiers de l'accueil ; - Métiers de la sécurité ; - AEPA Animation enfance et personnes âgées ; 	<p>Arrêté du 8 juillet 2021 créant l'UF2S</p> <p>Note de service du 9-7-2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décision d'ouverture par le Recteur avec avis DRAJES - l'UF2S mobilise les disciplines des enseignements généraux et professionnels et les périodes de formation en milieu professionnel - les compétences attendues des UC 1 et 2 du BPJEPS peuvent mobiliser les enseignements professionnels de spécialité, les enseignements de prévention-santé-environnement, le parcours des élèves en EPS et en AS, la co-intervention, la réalisation d'un chef-d'œuvre, l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation - Les espaces horaires s'inscrivent dans la grille horaire du baccalauréat professionnel - mobiliser le temps de l'association sportive - se préparer aux TEPS, à PSE1, aux EPMSp - justifier de 4 à 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif - L'UF2S en 3 ans se distingue par la souplesse offerte dans une formation en 3 ans (compte tenu des nouveaux bacs pro concernés) et une phase de positionnement en début d'année de seconde. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation repose sur une épreuve orale (exposé et entretien) dans deux domaines prenant appui sur son dossier professionnel. - Les 2 domaines correspondent aux unités capitalisables 1 et 2 de l'option du BPJEPS
<p>UF2S</p> <p>en 3 ans</p> <p>Bacs pros secteur sportif</p> <p>Unité Facultative Secteur Sportif</p> <p>Rentrée 2022</p>	<p>Ouvert à des élèves de classe de seconde dans les bacs pro suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AGOrA ; - Métiers du commerce et de la vente ; - Métiers de l'accueil ; - Métiers de la sécurité ; - AEPA - ASSP : Accompagnement, soins et services à la personne ; - MELEC : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ; - SN : systèmes numériques ; - Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ; - Maintenance et efficacité énergétique ; - Métiers du froid et des énergies renouvelables ; 	<p>Texte présenté au CSE de décembre 2021</p> <p>Arrêté du</p> <p>Note de service du</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les espaces horaires s'inscrivent dans la grille horaire du baccalauréat professionnel - mobiliser le temps de l'association sportive - se préparer aux TEPS, à PSE1, aux EPMSp - justifier de 4 à 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif - L'UF2S en 3 ans se distingue par la souplesse offerte dans une formation en 3 ans (compte tenu des nouveaux bacs pro concernés) et une phase de positionnement en début d'année de seconde. 	<ul style="list-style-type: none"> - obtention d'au moins 12/20 à l'épreuve obligatoire d'EPS
<p>MC E2S</p> <p>Mention complémentaire Encadrement Secteur Sportif</p> <p>Rentrée 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ouverte aux titulaires de la MCAG2S ou d'un bac pro obtenu avec validation de l'UF2S - justifier de la validation des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP) - la mention comporte les options suivantes <ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités physiques pour tous, ✓ Activités aquatiques et de la natation, ✓ Activités de la forme, 	<p>Texte présenté au CSE de novembre 2021</p> <p>Arrêté du</p> <p>Note de service</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décision d'ouverture par le Recteur avec avis DRAJES - La durée de la formation nécessite 400 h au minimum financées généralement par 22 HSA et 18 semaines en milieu professionnel - La structure d'accueil des PFMP devra obligatoirement être caractéristique du milieu correspondant à l'option choisie par le candidat et permettre l'évaluation certificative en situation des unités U1 et U2 - avoir satisfait aux exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSp) et TEP - avoir validé PSE1 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves certificatives E1, E2 en CCF, coef 1 chacune - Les unités 1 et 2 de la MC E2S correspondent aux unités capitalisables 3 et 4 de l'option du BPJEPS - La note ≥ à 10 sur 20 à chacune des épreuves est requise

MC AG2S

Mention complémentaire Animation - gestion de projets dans le secteur sportif

Elèves concernés	<ul style="list-style-type: none">- être titulaire d'un bac pro prioritairement du secteur tertiaire ou de tout autre diplôme de niveau 4,- s'intéresser au secteur du sport,- satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond aux AFLP en EPS au baccalauréat professionnel
Textes de référence	Décret du 13 avril 2018 création MC AG2S Arrêté du 13 avril 2018
Moyens et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Décision d'ouverture par le Recteur d'académie avec avis DRAJES- Organisation selon un volume horaire de 400 h partagées au sein d'une équipe plurielle (professeurs, experts partenaires de formation comme le CREPS, l'Université, le SDIS, des cadres de santé), des espaces de formation professionnalisés à proximité.
Evaluation et certification	<ul style="list-style-type: none">- 3 épreuves certificatives E1, E2, E3 en CCF ou sous forme ponctuelle- Les 3 domaines correspondent aux unités capitalisables 1 et 2 de l'option du BPJEPS

UF2S en 2 ans

Unité Facultative Secteur Sportif

Elèves concernés Rentrée 2021	Ouvert à des élèves de classe de première dans les baccalauréats professionnels suivants : <ul style="list-style-type: none">- AGOrA : Assistance à la gestion des organisations et leurs activités ; Métiers du commerce et de la vente ;- Métiers de l'accueil ; Métiers de la sécurité ; AEPA Animation enfance et personnes âgées ;
Textes de référence	Arrêté du 8 juillet 2021 créant l'UF2S et Note de service du 9 -7 -2021
Moyens et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Décision d'ouverture par le Recteur avec avis DRAJES- l'UF2S mobilise les disciplines des enseignements généraux et professionnels et les périodes de formation en milieu professionnel. Les espaces horaires s'inscrivent dans la grille horaire du baccalauréat professionnel- les compétences attendues des UC 1 et 2 du BPJEPS peuvent mobiliser les enseignements professionnels de spécialité, les enseignements de prévention-santé-environnement, le parcours des élèves en EPS et en AS, la co-intervention, la réalisation d'un chef-d'œuvre, l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation- mobiliser le temps de l'association sportive- se préparer aux TEPS, à PSE1, aux EPMSP- justifier de 4 à 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif
Evaluation et certification	<ul style="list-style-type: none">- L'évaluation repose sur une épreuve orale (exposé et entretien) dans deux domaines prenant appui sur son dossier professionnel.- Les 2 domaines correspondent aux unités capitalisables 1 et 2 de l'option du BPJEPS- obtention d'au moins 12/20 à l'épreuve obligatoire d'EPS

UF2S en 3 ans Unité Facultative Secteur Sportif

Elèves concernés	Ouvert à des élèves de classe de seconde dans les bacs pro suivants :
Rentrée 2022	<ul style="list-style-type: none">- AGOrA ; Métiers du commerce et de la vente ; Métiers de l'accueil ; Métiers de la sécurité ; AEPA- ASSP : Accompagnement, soins et services à la personne ;- MELEC : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ; SN : systèmes numériques (options A,B,C) ;- Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ; Maintenance et efficacité énergétique ;
Textes réf	Texte présenté au CSE de décembre 2021
Moyens et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- décision d'ouverture par le Recteur avec avis DRAJES- l'UF2S mobilise les disciplines des enseignements généraux et professionnels et les périodes de formation en milieu professionnel. Les espaces horaires s'inscrivent dans la grille horaire du baccalauréat professionnel- les compétences attendues des UC 1 et 2 du BPJEPS peuvent mobiliser les enseignements professionnels de spécialité, les enseignements de prévention-santé-environnement, le parcours des élèves en EPS et en AS, la co-intervention, la réalisation d'un chef-d'œuvre, l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation- mobiliser le temps de l'association sportive et se préparer aux TEPS, à PSE1, aux EPMSP- justifier de 4 à 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif- l'UF2S en 3 ans se distingue par la souplesse offerte dans une formation en 3 ans (compte tenu des nouveaux bacs pro concernés) et une phase de positionnement en début d'année de seconde
Evaluation et certification	<ul style="list-style-type: none">- l'évaluation repose sur une épreuve orale (exposé et entretien) dans deux domaines prenant appui sur son dossier professionnel- les 2 domaines correspondent aux unités capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2) de l'option du BPJEPS- obtention d'au moins 12/20 à l'épreuve obligatoire d'EPS

MC E2S

Mention complémentaire Encadrement Secteur Sportif

Elèves concernés Rentrée 2022	<ul style="list-style-type: none">- nouvelle mention complémentaire ouverte aux titulaires de la MCAG2S ou d'un bac pro obtenu avec validation de l'UF2S- justifier de la validation des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)- la mention comporte les options suivantes<ul style="list-style-type: none">Activités physiques pour tousActivités aquatiques et de la natationActivités de la forme
Textes de référence	Texte présenté au CSE de décembre 2021
Moyens et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- décision d'ouverture par le Recteur avec avis DRAJES- la durée de la formation nécessite 400 h au minimum financées généralement par 22 HSA et 18 semaines en milieu professionnel- La structure d'accueil des PFMP devra obligatoirement être caractéristique du milieu correspondant à l'option choisie par le candidat et permettre l'évaluation certificative en situation des unités U1 et U2-avoir satisfait aux exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et aux TEP- avoir validé PSE1
Evaluation et certification	<ul style="list-style-type: none">- 2 épreuves certificatives E1, E2 en CCF, coef 1 chacune- Les unités 1 et 2 de la MC E2S correspondent aux unités capitalisables 3 et 4 de l'option du BPJEPS- La note \geq à 10 sur 20 à chacune des épreuves est requise

Point de
situations

Où en sommes-nous,
où en êtes-vous?

Attentes de l'après-midi

ORGANISATION

- 3 POLES DE REFLEXION-PARTAGE = 3 BAC PRO (MCV, MS, AEPA)
- 2 temps :
 - Temps 1 : déclinaison des domaines et CE pour affiner les modalités d'intervention de chacun.
 - Temps 2: Penser en commun et conceptualiser l'épreuve de certification en lien avec les CCF EPS.

CLASSE DE		PROPOSITIONS DE DECLINAISON DES DOMAINES DE FORMATION								
Classe		CONTENUS D'ENSEIGNEMENT TRAVAILLES			PERIODE	MODALITES (COURS, TP,PPMP...)	INTERVENANTS		MODALITES D'EVALUATION	POINTS DE VIGILANCE
Terminale		DOMAINE	EQUIVALENCE BPJEPS				EN MAJEURE	PROPOSITION		
BACCALAUREAT CONCERNE			PARTIELLE	TOTALE						
BAC PROMETIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE										



<https://nuage-poitiers.beta.education.fr/s/yGGERm3cBQ8CE6L>

POLE	QUI?
BAC PRO MCV	- - - - -

POLE	QUI?
BAC PRO MS	- - - - -

POLE	QUI?
BAC PRO AEPA	- - - - -

4 temps

- **Temps 1: Définir les CF en communs:**
 - Choisir un ou deux CF sur le tableau et les décliner en pôle
- **Temps 2: Présentation croisée**
- ***Temps 3 : Pause Retour : sebastien.faure@ac-poitiers.fr***
- **Temps 4 : Travail sur l'évaluation**
 - Débuter le travail de définition des épreuves certificatives et poser les attentes de chacun
 - Remontée au groupe.

PROCHAINE ETAPE:

UN POINT VISIO AU MOIS DE
JANVIER : 45 MINUTES AYANT POUR
OBJET UN POINT DE SITUATION ET
DE FONCTIONNEMENT

Une RUBRIQUE
SPECIFIQUE SUR LE
SITE INTERNET
UFSS/ MC A venir

Appui :
DAFPIC

JOURNEE 2 : IN SITU. INVITATION
DES PARTENAIRES
PROFESSIONNELS POUR
PRESENTER LES AVANCEES :

- Enseignes de magasins de sports
- Salles de fitness
- Comités/ligues
- CDOS...

MERCI A VOUS!